

> DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'Accompagnateur en Montagne a pour objectif de faire découvrir les milieux naturels et humains lors d'activités de randonnées qu'il encadre et anime avec une obligation de maintien de la sécurité du groupe et des individus qui le compose. C'est un médiateur permettant de découvrir, apprécier et comprendre les milieux montagnards sous leurs multiples facettes : faune, flore, géologie, patrimoine culturel. Il participe donc à l'éducation à l'environnement.

Le plus souvent, les supports utilisés sont la randonnée pédestre et la raquette à neige, mais il peut aussi prendre appui sur les chiens de traîneau, le VTT ou le canyoning.

D'autre part, sa connaissance du territoire lui permet d'organiser des sorties à thème : astronomie, bien-être, plantes médicinales et culinaires, photographie

en montagne, géologie et volcanisme, parcours d'orientation, trail, chasse au trésor, randonnée pieds dans l'eau, expression artistique, contes et légendes... La diversité de ses compétences lui permet donc d'exercer toute l'année, par de multiples pratiques et dans tous les massifs montagnards. Notons tout de même que son activité est tributaire des conditions météorologiques.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> QUALITÉS REQUISES

Sens du contact, sens des responsabilités, condition physique

> PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Centres de vacances
- Scolaires
- Particuliers

> FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

Diplôme d'Etat d'Accompagnateur en Moyenne Montagne (DE AMM)

Les accompagnateurs en montagne partagent la montagne avec d'autres professionnels. Les prérogatives qui leur sont accordées leur permettent d'encadrer et d'animer toutes les activités de randonnée pédestre en montagne, sur chemins et hors chemins, sans limitation d'altitude mais en dehors des zones glaciaires et des terrains qui nécessitent, pour la progression, l'utilisation des techniques et outils de l'alpinisme (crampons, cordes, baudriers). Ce domaine de prérogatives est celui du Guide.

Enfin, pour encadrer d'autres activités, les accompagnateurs en montagne doivent être titulaires de certifications complémentaires. C'est le cas pour le VTT et pour l'activité de canyon. De même, dans les départements d'outre-mer (Réunion, Martinique et Guadeloupe), les Accompagnateurs en Montagne sont titulaires de la qualification «montagne tropicale» qui garantit leur connaissance de ce milieu particulier sous l'angle des conditions de la montagne.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.